



COMMISSION DE DISCIPLINE

Foot 698

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Pierre BERNARD, Isabelle BLANCHET VOYET, Denis MOUCHET, Corinne ROSSET

Réunion du lundi 27 avril 2026

Publié le jeudi 30 avril 2026

IMPORTANT

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenue de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

- *Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.*
- *Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.*

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand selon nos horaires d'ouverture.

Tout élément (vidéo, rapport, audio etc.) doit être transmis 72h avant l'audition, passé ce délai aucun nouvel élément n'est pris en compte.



NOTE AU CLUB

Dossier 26 -693/58673-1

Match 55090067 - U17 D2 – Poule B du 14/03/2026

AS THONON – ES. ST JEOIRE LA TOUR

Le club de l'AS THONON est prié de nous fournir le nom du joueur qui se trouvait sur le banc de touche, en état de suspension, qui a pénétré sur l'aire de jeu pendant le match et qui s'est rendu coupable d'un acte de brutalité à l'encontre d'un joueur adverse, et ce pour le samedi 2 mai 2026.

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier 27-694/52514-2

Match 53766527 – Seniors D4 – Poule D du 22/03/2026

AS EVIRES – ANNECY PORTUGAIS

Sont convoqués le lundi 18 mai 2026 à 18h30

L'arbitre :

EL FARDI ELIDRISSI Maroine

AS EVIRES :

Le Président ou son représentant
ANDREOLI Didier, arbitre assistant
VERMEERSCH Maxence, délégué
FRANCIOLI Bastien, capitaine
RIGOT Sébastien, éducateur
ROSSET Alan, dirigeant

ANNECY PORTUGAIS :

Le Président ou son représentant
MELEIRO CERDEIRA José, arbitre assistant
LOPEZ Kevin, joueur n°3
DE ALMEIDA FIGUEIRED Diogo, joueur n°5
VIEIRA CORREIA Jonathan, capitaine
FOSSATI Léo, joueur n°10
BORGES PARREIRA Stéphane, éducateur

Dossier n°25-692/53364-2

Match n°53769229 – Seniors D4 Poule B du 08-03-2025

GFA RUMILLY-VALLIERES IV – AS GENEVOIS II

Sont convoqués le lundi 11 mai 2026 à 18h30



L'arbitre :

RICHARD Steven

GFA RUMILLY-VALLIERES IV:

Le Président ou son représentant
CHATAOUI Mourad, arbitre assistant
FRANCE Fabrice, délégué
NEMER Thomas, capitaine
HEL Christophe, éducateur

AS GENEVOIS II

Le Président ou son représentant
KOCAK Ibrahim, arbitre assistant
BAUM Raphael, joueur n°1
VERIN Loïc, capitaine joueur n°6
DIABY Mohammed, joueur n°11
CANIZARES Cyrille, éducateur

Dossier n°30-697/52400-2

Match n°53766130 – Seniors D3 Poule C du 14-04-2025

AS LYAUD ARMOY – FC FORON III

Sont convoqués le lundi 11 mai 2026 à 19h30

L'arbitre :

PIERENS Maxime

AS LE LYAUD ARMOY

Le Président ou son représentant
FROSSARD Olivier, arbitre assistant
CHIRAQUIAN Serge, délégué
MESTRINARO Pierre, capitaine
MESTRINARO Théo, joueur n°11
EL YAKOUTY Abdelhak, éducateur
BEL Christophe, dirigeant

FC FORON III

Le Président ou son représentant
EL BZOUR Mouhssine, arbitre assistant
NAVILLE Nicolas, capitaine
ZOUBAA Samir, joueur n°9
NADER Mustapha, éducateur
GHERBI Mohamed, dirigeant